

Lundi 1er février 1965,
à 15 heures

NEW YORK



Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

DIX-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du Secrétaire général	1
Déclaration du Président	2

Président: M. Alex QUAISON-SACKEY
(Ghana).

Déclaration du Secrétaire général

1. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): Permettez-moi de rappeler la déclaration que j'ai faite à la 1286^{ème} séance, le 1er décembre 1964. J'ai mentionné alors qu'il existait "une entente aux termes de laquelle les questions autres que celles qui peuvent être réglées sans objection ne seront pas soulevées pendant la discussion générale" [A/PV.1286, par. 7]. Maintenant que la discussion générale est terminée, l'Assemblée doit décider de la procédure à suivre dorénavant.

2. Au cours des dernières semaines, j'ai eu — comme vous-même, Monsieur le Président — des consultations avec plusieurs délégations sur cette question. A la 1315^{ème} séance, j'ai fait une déclaration sur la grave situation financière où se trouve l'Organisation. Le problème financier m'a tellement préoccupé que, au cours de 1964, j'ai saisi toutes les occasions qui se sont offertes à moi pour faire ressortir la gravité de cette question, lors de mes entretiens avec diverses délégations et avec des chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que dans mes déclarations publiques. Avec votre permission, je voudrais répéter ce que j'ai dit dans mon allocution à la Conférence africaine au sommet^{1/}, le 17 juillet 1964, au Caire:

"Je ne puis m'empêcher, à cette occasion, de mentionner un problème qui me préoccupe sérieusement depuis que j'ai assumé mes responsabilités actuelles. Je veux parler de la situation financière grave dans laquelle se trouve l'Organisation des Nations Unies. Si l'Organisation est aujourd'hui dans une telle situation c'est surtout parce que, il y a quatre ans, elle a été chargée d'entreprendre une importante opération de maintien de la paix au cœur même de l'Afrique. Après quatre longues années, cette opération vient de se terminer, il y a quelques jours, les objectifs principaux fixés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ayant été atteints. Les sérieuses difficultés financières qui en ont été la conséquence menacent

d'entraver non seulement notre capacité à entreprendre à l'avenir des opérations de maintien de la paix de grande envergure, mais aussi notre efficacité elle-même en tant qu'organisation mondiale. C'est là un problème sur lequel je voudrais attirer d'urgence votre attention, car j'estime que tous les Etats Membres voudraient coopérer pour trouver des moyens permettant à l'Organisation de surmonter la crise qui la menace et, en temps utile, de résoudre l'ensemble du problème sur une base satisfaisante pour tous."

3. Dans son communiqué final, la Conférence a repris dans les termes suivants l'appel que j'avais lancé:

"La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, réunie au Caire (RAU) pour sa première session, du 17 au 21 juillet 1964,

"Notant avec inquiétude que les Nations Unies se trouvent dans une situation financière grave résultant surtout de ses opérations pour le maintien de la paix, situation qui, si une solution n'est pas trouvée, pourrait menacer l'existence même de l'Organisation,

"Pleinement consciente de son désir d'appuyer et de renforcer l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre d'atteindre ses objectifs élevés dont l'un est de maintenir la paix et la sécurité internationales,

"Rappelant la résolution que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement a adoptée à Addis-Abéba en mai 1963 et qui exprime l'acceptation de toutes les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies, y compris les obligations financières,

"1. Prie instamment les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de faire face à leurs obligations et d'apporter l'aide nécessaire pour que l'Organisation puisse remplir son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

" . . . "

4. Monsieur le Président, j'ai fait de mon mieux, comme vous, pour obtenir un accord sur la voie à suivre à l'avenir. Je crois que, en dépit de tous nos efforts, nous devons reconnaître que jusqu'à présent, bien qu'il y ait eu quelque progrès, les esprits ne se sont pas encore rencontrés; et il reste encore un bon nombre de questions de procédure et de synchronisation sur lesquelles subsistent de sérieuses divergences d'opinion.

5. Malgré cela, j'ai été encouragé par le fait que, à ma connaissance, il existe une unanimité d'opinion parmi tous les membres de l'Organisation au sujet de certains principes généraux. Je pense d'abord que tous les Membres conviennent qu'ils devraient,

^{1/} Première session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue au Caire du 17 au 21 juillet 1964.

sans préjudice de la position qu'ils ont adoptée jusqu'à présent sur la question du financement des opérations de maintien de la paix, mettre de côté leurs divergences dans l'intérêt de l'Organisation afin de l'aider à résoudre la situation actuelle.

6. Deuxièmement, je crois que tous les Membres de l'Organisation admettent que, dans l'intérêt bien compris des Nations Unies, il faudrait éviter une confrontation sur l'applicabilité de l'Article 19, à la présente session de l'Assemblée générale.

7. Troisièmement, j'ai l'impression que les Membres reconnaissent que l'Organisation devrait redevenir solvable grâce à des contributions bénévoles de tous ses membres — étant entendu que cet arrangement ne sera pas interprété comme modifiant en aucune façon la position fondamentale de chaque Membre en particulier —, contributions qui devront être acceptées comme un effort de coopération de tous les Etats Membres visant à renforcer l'Organisation, en vue de créer une atmosphère propice à l'élaboration de plans harmonieux pour l'avenir.

8. Quatrièmement, il semble être admis que les contributions devraient être faites le plus tôt possible et que les Membres, en particulier les pays hautement développés, devraient contribuer d'une manière appréciable, de façon à résoudre la situation financière de l'Organisation.

9. Enfin, on semble reconnaître en général qu'il faudrait procéder dès que possible à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix, y compris l'autorisation de ces opérations, la composition des forces et leur commandement, et le financement des opérations.

10. En ce qui concerne la dernière question, à savoir l'étude d'ensemble de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, je crois qu'il serait nécessaire, soit de créer un nouvel organe à cette fin, soit d'élargir le mandat du Groupe de travail des Vingt et Un^{2/}, créé en vertu de la résolution 1854 B (XVII), adoptée le 19 décembre 1962 par l'Assemblée générale. Cet organisme pourrait être chargé de faire rapport à l'Assemblée générale dès qu'il serait parvenu à une importante mesure d'accord sur les questions en litige.

11. Je n'ai guère besoin d'ajouter que mes bons offices, ainsi que l'assistance de tout le Secrétariat, seront entièrement à la disposition de cet organisme pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités.

12. A cet égard, je voudrais également attirer l'attention de l'Assemblée sur certains des points importants qui sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session, et au sujet desquels l'Assemblée devra prendre rapidement une décision dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'Organisation. J'ai à l'esprit des questions telles que l'élection de six membres au Conseil économique et social, le budget additionnel de 1964 et le projet de budget pour 1965, les postes vacants dans les organismes subsidiaires de l'Assemblée générale, la prorogation du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)

^{2/} Groupe de travail pour l'examen des procédures administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies.

au moins jusqu'au 31 décembre 1965, et l'Ecole internationale des Nations Unies.

13. Bien entendu, il existe également nombre d'autres questions importantes dont l'Assemblée est saisie et que, j'en suis persuadé, les délégations tiennent à discuter.

14. J'espère que toutes les délégations étudieront avec le plus grand soin ces questions ainsi que les procédures à suivre.

Déclaration du Président

15. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je suis certain que toutes les délégations ont écouté avec le plus grand intérêt la déclaration que vient de faire le Secrétaire général. Comme je l'ai annoncé à la 1325^{ème} séance, mon intention était de passer aujourd'hui à l'élection des présidents et vice-présidents des commissions, et j'avais prié instamment les diverses délégations de résoudre leurs difficultés en ce qui concerne la constitution du Bureau, pour que l'Assemblée puisse le constituer aujourd'hui. Néanmoins, j'ai appris que la présidence de la Première Commission est toujours contestée et qu'une confrontation se produirait si l'Assemblée procédait à l'élection du président.

16. Je sais que de nombreuses délégations estiment que nous devrions nous atteler aux travaux normaux de l'Assemblée sans plus tarder. Comme l'Assemblée le sait, le Secrétaire général et moi-même attachons une grande importance à ce point de vue. Cependant, compte tenu de l'importante déclaration faite par le Secrétaire général et en particulier de son impression que, malgré quelques progrès, l'harmonie des esprits n'a pas encore été réalisée et que les divergences d'opinion persistent au sujet de questions particulières de procédure et de synchronisation, je pense que l'Assemblée accordera peut-être un peu plus de temps, dans l'espoir que, pendant cet intervalle, l'entente sera effectivement réalisée. Je pense également que toutes les délégations tiendront à étudier soigneusement les autres points importants soulevés dans la déclaration du Secrétaire général. Dans ces conditions, il me semble que quelques jours de plus seront nécessaires pour des consultations.

17. Il est devenu de plus en plus évident qu'aucune délégation ne désire une confrontation. Si celle-ci ne doit pas avoir lieu, nous devons mobiliser tous les efforts constructifs de l'Assemblée pour l'éviter. J'en appelle une fois de plus, dans l'intérêt de l'Organisation, à toutes les délégations afin qu'elles redoublent leurs efforts pour présenter des propositions concrètes qui aideront à résoudre les difficultés actuelles.

18. Je ne sais si un membre de l'Assemblée tient à prendre la parole sur les procédures et les méthodes. Il me semble que personne ne désire prendre la parole.

19. Puisqu'il en est ainsi, je propose, si l'Assemblée est d'accord, d'ajourner la séance jusqu'au lundi 8 février à 15 heures, et de profiter de ce délai pour formuler des propositions concrètes qui détermineront la manière dont la présente session poursuivra ses travaux.

La séance est levée à 15 h 50.